

En ligne tous les mardis

05 juillet 2016

## LA VIE ECONOMIQUE

- [La facture des cadeaux de Hollande inquiète la Cour des comptes](#)
- [Hollande assure que la loi travail sera « votée dans les délais prévus »](#)
- [Loi travail : le Sénat adopte une version durcie du texte](#)
- [L'emploi progresse dans l'économie sociale et solidaire](#)
- [Assurance-chômage : un déficit plus élevé en 2016 et 2017](#)
- [Compte pénibilité : Gattaz menace de ne pas appliquer la loi, Touraine le rappelle à l'ordre](#)
- [Les conflits sociaux inquiètent les chefs d'entreprises](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [La France menace de ne plus appliquer la directive sur les travailleurs détachés](#)
- [Sécu : des pistes pour économiser 1,4 milliard d'euros en 2017](#)
- [Le tiers payant étendu aux patients à 100 % : un « progrès social majeur » pour Touraine](#)

## FISCALITE

- [François Hollande confirme une baisse d'impôts en 2017](#)
- [Comptes à l'étranger : Serge Dassault jugé pour blanchiment de fraude fiscale](#)
- [Le parquet français demande le renvoi en correctionnelle de la banque UBS](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

- [Intel veut fermer 5 centres de R&D en France et supprimer 750 emplois](#)

## LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Seine-Saint Denis, Bondy : voici l'application pour lutter contre le travail au noir sur les chantiers](#)
- [Val-de-Marne, Crédit impôt : le Front de gauche saisit encore le préfet](#)

- [Val-de-Marne, Fermetures en série dans les centres commerciaux d'Arcueil et du Kremlin-Bicêtre](#)
- [Seine-et-Marne, Inondations : « Une perte des rendements agricoles de 30 à 50 % », selon la FDSEA 77](#)

## LA VIE DES REGIONS

- [Les régions vont bénéficier de nouvelles ressources fiscales](#)
- [Passe Navigo à 73 € en août : une augmentation qui passe mal](#)

### **Qu'est-ce que Le.Crible ?**

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc. Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan. Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● La facture des cadeaux de Hollande inquiète la Cour des comptes

Le 29/06/16, la **Cour des comptes** a publié un rapport dans lequel elle met en garde le gouvernement contre un « *risque significatif de non-respect des objectifs de déficit dès 2017* ». La Cour commence par s'inquiéter pour l'année en cours. Les raisons de cette inquiétude : **01)-** Le plan d'urgence pour l'emploi ; **02)-** Le plan de soutien à l'élevage ; **03)-** La sous-estimation du coût des opérations militaires extérieures ; **04)-** La prime activité, dont la facture pourrait s'avérer plus élevée que prévue ; **05)-** L'absence des 800 millions d'euros d'économies attendus à l'issue des négociations concernant la nouvelle convention de l'Assurance chômage, ces négociations ayant échoué. L'année 2017 risque d'être encore plus tendue. **La Cour des comptes** : « *Les indications disponibles aujourd'hui ne vont pas dans le sens d'une modération des dépenses* ». Pourquoi ? A cause principalement de la masse salariale des fonctionnaires, l'Etat ayant décidé de stopper le gel du point d'indice. La fin de ce gel devrait entraîner une dépense de 2,3 milliards en année pleine. De plus, la modernisation des grilles salariales, qui va être négociée avec les syndicats de la fonction publique, devrait encore alourdir la note. **La Cour** : « *Aucun des trois leviers – stabilité des effectifs, gel du point d'indice et limitation des mesures catégorielles – qui avaient permis de maîtriser l'évolution de la masse salariale publique au cours des dix dernières années ne sera plus à l'œuvre* ». Reviennent aussi pour 2017 les opérations militaires à l'extérieur, le plan d'aide aux agriculteurs, les coupes dans les dotations versées aux élus locaux moins importantes que planifiées (à hauteur d'un milliard) ; ainsi que « *la situation financière de certaines entreprises publiques comme Areva, EDF et SNCF, qui pourrait faire l'objet d'une recapitalisation à cet horizon ou d'autres transferts financiers* ». La Cour regrette l'absence de réformes d'ampleur : « *Les mesures prises ces dernières années pour peser sur les dépenses ont consisté pour l'essentiel à agir sur les indexations et à restreindre la progression des crédits à missions constantes, sans en revoir le champ. Elles ne portent pas en germe d'économies nouvelles au cours des années à venir* ». La troisième partie du plan d'économies de 50 milliards du gouvernement doit advenir en 2017 ; mais son contenu n'est toujours pas détaillé, le gouvernement attendant « *l'issue des nouvelles "revues de dépenses" engagées* ». La Cour des comptes reste de toute manière sceptique : « *Il est peu probable qu'elles fournissent des pistes d'économies à la hauteur de l'objectif retenu d'une stabilisation en volume de la dépense publique (hors charges d'intérêt et crédits d'impôt)* ».

[http://www.challenges.fr/economie/20160628.CHA1245/la-facture-des-cadeaux-de-hollande-inquiete-la-cour-des-comptes.html#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20160629](http://www.challenges.fr/economie/20160628.CHA1245/la-facture-des-cadeaux-de-hollande-inquiete-la-cour-des-comptes.html#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20160629)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 29/06/2016, David Bensoussan)

[Retour au sommaire](#)

### ● Hollande assure que la loi travail sera « votée dans les délais prévus »

Tandis que le premier ministre, Manuel Valls, recevait les organisations syndicales les 29 et 30 juin, le président **François Hollande** a déclaré le 29/06/16, dans un entretien accordé aux Echos : « *La loi [Travail] sera votée et promulguée dans les délais prévus. [...] Je souhaite qu'une majorité puisse être trouvée. A défaut, il sera de nouveau recouru à l'article 49-3. [...] L'article 2 [qui fait primer l'accord d'entreprise sur l'accord de branche en matière d'aménagement du temps de travail, principale source de discordance avec les syndicats, Ndlr] sera maintenu dans sa rédaction actuelle. [...] Mais le débat peut conduire à préciser le rôle des branches dans la réforme du code du Travail* ». **Les réactions syndicales** à l'issue de la rencontre avec M. Valls et Myriam El Khomri, ministre du Travail. **FO** : **Jean-Claude Mailly** a salué la « *garantie* » donnée par le gouvernement que les branches professionnelles continueront de primer dans une série de domaines, dont les salaires ; mais il a jugé « *négatif* » l'absence d'avancées sur les heures supplémentaires et le temps partiel, « *où l'accord d'entreprise prévaudra* ». **M. Mailly** : « *Cela reste un point bloquant aujourd'hui* ». Avant d'ajouter que les choses étaient « *en progrès, mais ce n'est pas suffisant [pour] une sortie par le haut* ». **M. Mailly** a conclu en parlant des actions à venir : « *Nous, on n'est pas dans la logique, pour le moment, de poursuivre des manifestations* ». **La CGT** : **Philippe Martinez** : « *[Il y a] profond désaccord, [les] petites avancées sont très loin du compte* ». **La CFDT** s'est, pour sa part, déclarée « *satisfaite* ».

**Laurent Berger** : « [Cette rencontre a permis d'apporter des] précisions face à un débat hystérisé sur la soi-disant disparition de la branche, alors que ce n'est pas le cas. Ce n'est pas du tout ce qu'il y avait dans ce texte ».

[http://www.lemonde.fr/politique/article/2016/06/30/hollande-assure-que-la-loi-travail-sera-votee-dans-les-delais-prevus\\_4960841\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2016/06/30/hollande-assure-que-la-loi-travail-sera-votee-dans-les-delais-prevus_4960841_823448.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 30/06/2016)

#### ● **Loi travail : le Sénat adopte une version durcie du texte**

Le 28/06/16, le Sénat a adopté, par 185 voix contre 156, une version plus libérale de la loi Travail. A voté POUR la droite (majoritaire au Sénat), CONTRE les socialistes, communistes, écologistes et RDSE (à majorité PRG). Les éléments revus et corrigés par les sénateurs : **01)**- La fin du « verrou des 35 heures » ; **02)**- La suppression de la généralisation de la garantie jeune ; **03)**- Le compte personnel d'activité, qui a été « partiellement vidé » ; **04)**- Les seuils sociaux revus à la hausse ; **05)**- Le rétablissement du plafonnement des indemnités prud'homales à 15 mois de salaires. **Les réactions.** **Myriam El Khomri**, ministre du Travail, a déclaré qu'elle restait « tenace et déterminée à amener ce projet de loi jusqu'au bout ». **Nicole Bricq**, socialiste : « [Le texte est] complètement déséquilibré [par la Chambre haute]. En plein débat des primaires, il vous fallait montrer vos muscles et donc faire des prises de guerre. Mais était-il bien nécessaire de revenir sur les 35 heures ? ». **Jean Desessard**, EELV : « [C'est un texte qui amène au] moins-disant social ». **Alain Milon**, président (LR) de la commission des Affaires sociales : « [Ce texte] constitue une vraie réforme qui ne tombe pas dans la caricature que certains ont dénoncée ». **Dominique Watrin**, communiste, républicain et citoyen : « [C'est un] projet de droite qui est le frère siamois du projet du gouvernement. [...] Nous ne sommes pas dupes ».

[http://www.lepoint.fr/societe/loi-travail-le-senat-adopte-une-version-durcie-du-texte-28-06-2016-2050308\\_23.php?M\\_BT=77616227272&m\\_i=QtSQAqVK3tTHG0BBwsE69N5EXEVUdz7rmXt8PH1Wdf\\_bMZoKEASTvvy\\_vmyE9VXBcURvtJbfT8yefZp6%2BebldMXtOUXeQs#xtor=EPR-6-Newsletter-Matinale-20160629](http://www.lepoint.fr/societe/loi-travail-le-senat-adopte-une-version-durcie-du-texte-28-06-2016-2050308_23.php?M_BT=77616227272&m_i=QtSQAqVK3tTHG0BBwsE69N5EXEVUdz7rmXt8PH1Wdf_bMZoKEASTvvy_vmyE9VXBcURvtJbfT8yefZp6%2BebldMXtOUXeQs#xtor=EPR-6-Newsletter-Matinale-20160629)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 29/06/2016, AFP)

[Retour au sommaire](#)

#### ● **L'emploi progresse dans l'économie sociale et solidaire**

**L'Association Recherches et Solidarités** a rendu publique une étude dont il ressort que l'emploi dans l'économie sociale et solidaire (ESS) est florissant. En 2015, il a progressé de + 0,4 % (contre + 0,2 % dans l'ensemble de l'emploi privé). Avec 2,39 millions de salariés dans 202 700 établissements employeurs, l'ESS a représenté un emploi privé sur huit. Avec une masse salariale de près de 56 milliards d'euros. **Cécile Bazin**, directrice de Recherches et solidarité : « En 2015, deux mesures ont soutenu le secteur de l'économie sociale et solidaire, les emplois d'avenir et le service civique, ce qui explique en partie la hausse observée ». Le secteur associatif est le secteur où elle est le plus présente : 83 % des établissements employeurs, 77 % des emplois, 69 % de la masse salariale. Viennent ensuite les coopératives, les mutuelles, les fondations. Si l'on intègre l'ESS à l'ensemble de l'emploi privé, avec 9,8 % sa part s'avère plus importante que celle des secteurs de la construction et des transports (7,7 % chacun). Entre 2010 et 2015, l'emploi dans l'ESS a connu une augmentation de 26 % (contre 7 % pour l'ensemble de l'emploi privé). **Mme Bazin** : « Nous effectuons cette étude depuis 10 ans et chaque fois nous avons observé une résistance de l'économie sociale et solidaire, même en période de crise. Nous constatons que ce secteur souffre moins que les autres. Notamment, les associations, qui sont pour nous la 'colonne vertébrale' du secteur, parviennent à maintenir les emplois malgré un contexte peu propice, avec une réduction des subventions publiques ». **La part de l'ESS dans l'emploi privé par régions** : Le Limousin (17,3 %) se détache largement en tête ; suivent la Basse-Normandie, Poitou-Charentes, Bretagne, Languedoc-Roussillon, Auvergne et Franche-Comté (régions où la part de l'ESS dans l'emploi privé dépasse les 16 %). L'Île-de-France est, elle, loin derrière (8,7 %). **L'étude** : « Ce ratio dépend du dynamisme de l'économie sociale et du secteur économique dans ces régions, mais aussi de la place plus ou moins importante de l'emploi public ». **Par départements** : on note que la part de l'économie sociale dans l'emploi privé est supérieure à 20 % dans les Deux-Sèvres où sont situés nombre de sièges de

mutuelles, la Creuse (qui connaît une forte présence des mutuelles et des fondations), le Tarn, l'Aveyron, le Cantal, la Haute-Loire et la Lozère. **Mme Bazin** : « *Les départements où le secteur de l'économie sociale et solidaire sont bien implantés sont ceux où le privé est peu présent et en souffrance. Par ailleurs, des régions comme la Lozère bénéficient d'une politique volontariste dans ce domaine. D'autres régions ont des spécificités locales qui favorisent ce pan de l'économie, comme dans les Deux-Sèvres, siège de nombreuses mutuelles* ». La réaction de **Martine Pinville**, secrétaire d'Etat chargée de l'ESS : « *Après avoir mis un cadre favorisant la structuration du secteur, nous devons franchir une nouvelle étape : trouver de nouveaux financements qui permettent des projets de plus grande envergure en associant des acteurs multiples. [...] C'est le sens de l'appel à projet 'Contrats à impact social' lancé en mars dernier et qui connaîtra ses premiers lauréats d'ici la fin du mois* ». **Le Figaro** : « *Ce mécanisme, déjà développé dans les pays anglo-saxons, permet de faire financer des programmes sociaux par des investisseurs privés, rémunérés au résultat. Reste à savoir si la France est prête à développer ce type d'initiative* ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2016/06/28/20002-20160628ARTFIG00014-l-emploi-progresse-dans-l-economie-sociale-et-solidaire.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 28/06/2016, Mathilde Golla)

#### ● Assurance-chômage : un déficit plus élevé en 2016 et 2017

Le 27/06/16, a été présenté au conseil d'administration de l'Unedic un document qui indique que le déficit du régime d'Assurance chômage devrait être plus important que prévu. Il devrait en effet être de l'ordre de 4,4 milliards d'euros en 2016 (contre 4,2 milliards attendus), de 3,9 milliards d'euros en 2017 (contre 3,6 attendus). **L'Unedic** à l'AFP : « *Nous constatons à fin mai une sous-estimation des dépenses en allocations par rapport à la prévision* ». Au total, la dette de l'assurance-chômage (tous les déficits cumulés) serait de l'ordre de 30,2 milliards à fin 2016 et de 34,1 milliards à fin 2017 (contre 33,6 milliards attendus). Le gouvernement avait prévu d'enregistrer 800 millions d'euros d'économies, mais l'objectif ne sera pas atteint, les négociations sur la nouvelle convention de l'Assurance chômage ayant échoué. L'actuelle convention a donc été reconduite par le gouvernement. Toujours le 27/06/16, le conseil d'administration de l'Unedic a donc décidé de ne pas revaloriser au 01/07/16 les allocations chômage. Une éventuelle revalorisation est repoussée à une réunion ultérieure du conseil d'administration. **Eric Courpotin**, CFTC : « *Le patronat pousse le vice jusque-là, avec le culot de trouver comme excuse que le déficit est grandissant, alors qu'il a fait échouer les négociations qui devaient le réduire* ».

<http://www.lefigaro.fr/emploi/2016/06/28/09005-20160628ARTFIG00018-assurance-chomage-un-deficit-plus-eleve-en-2016-et-2017.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 28/06/2016, Cécile Crouzel)

[Retour au sommaire](#)

#### ● Compte pénibilité : Gattaz menace de ne pas appliquer la loi, Touraine le rappelle à l'ordre

Le 29/06/16, **Pierre Gattaz**, président du Medef, a déclaré que les entreprises « *n'appliqueraient pas* » les nouvelles obligations du compte pénibilité entrant en vigueur à partir du 1er juillet : « *Nous ne savons pas comment faire le 1er juillet, donc nous n'appliquerons pas [le compte pénibilité]* ». **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales, a immédiatement réagi : « *Le Medef ne peut pas choisir les lois qu'il applique. [...] La démocratie ne s'arrête pas aux portes [du patronat]. [...] Il est inacceptable que le Medef appelle à ne pas appliquer une loi de la République. [...] Des mesures de simplification ont été prises, qui passent par des référentiels de branches. En appelant à ne pas établir ces référentiels, M. Gattaz met en difficulté les entreprises et les encourage à se mettre hors la loi* ». D'après le gouvernement, 3 millions de salariés sont potentiellement concernés. Dix facteurs ont été retenus. Quatre sont déjà en vigueur depuis 2015 : travail de nuit, travail répétitif, en horaires alternants ou milieu hyperbare (sous-marin). Six autres entrent en application au 01/07/16 : postures pénibles, manutentions manuelles de charges, agents chimiques, vibrations mécaniques, températures extrêmes et bruit.

[http://lentreprise.lexpress.fr/actualites/1/actualites/compte-penibilite-gattaz-menace-de-ne-pas-appliquer-la-loi-touraine-le-rappelle-a-l-ordre\\_1807324.html](http://lentreprise.lexpress.fr/actualites/1/actualites/compte-penibilite-gattaz-menace-de-ne-pas-appliquer-la-loi-touraine-le-rappelle-a-l-ordre_1807324.html)

(Source : <http://lentreprise.lexpress.fr> du 29/06/2016, AFP)

### ● **Les conflits sociaux inquiètent les chefs d'entreprises**

Il ressort de « La grande consultation » réalisée par Opinion Way pour CCI France/La Tribune/ Europe 1, que le pessimisme des dirigeants d'entreprise est plus important en juin qu'en mai. L'indice qui mesure la confiance des dirigeants d'entreprise a baissé de onze points. **Plusieurs causes : 01)-** Une conjoncture économique « *pas aussi enthousiasmante que les dernières statistiques de l'Insee auraient pu le laisser présager* » ; **02)-** Les conflits sociaux. 78 % des chefs d'entreprise interrogés estiment que les grèves des mois de mai et juin auront un gros impact sur l'économie hexagonale ; 69 % qu'elles joueront sur la qualité du dialogue social ; 69 % sur l'emploi. 30 % jugent qu'elles auront un effet négatif sur leur entreprise. En ce qui concerne la reprise économique, ils sont 68 % à penser que les grèves auront un impact négatif. Enfin, 81 % estiment que l'image de la France connaîtra, du coup, une dégradation. Pour 34 %, la situation devrait s'améliorer à court terme (- 3 points par rapport à mai) ; 57 % sont confiants dans l'avenir de leur entreprise (contre 64 % en mai) ; 36 % sont inquiets, 28 % méfiants par rapport au futur proche. **CCI France :** « *Nos entrepreneurs semblent souffrir particulièrement de ce printemps social sur lequel ce sont greffés les inondations de fin mai début juin* ». Les efforts du gouvernement en direction des entreprises paraissent passer inaperçus. **La prime à l'embauche :** seuls 10 % des chefs d'entreprises se sentent concernés par elle - mais ils sont 76 % à considérer qu'elle arrive à point nommé. **Les réductions d'effectifs :** 6 % des dirigeants d'entreprise sondés envisagent une baisse de leurs effectifs (+ 2 points par rapport à mai).

<http://www.latribune.fr/economie/france/les-conflits-sociaux-inquietent-les-chefs-d-entreprises-583037.html#xtor=EPR-2-%5BI-actu-du-jour%5D-20160630>

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 30/06/2016, Fabien Piliu)

### **COTISATIONS SECURITE SOCIALE**

#### ● **La France menace de ne plus appliquer la directive sur les travailleurs détachés**

Le 03/07/16, le premier ministre, **Manuel Valls**, s'est exprimé sur TF1. Il a abordé le problème des travailleurs détachés, et a expliqué que l'Union européenne (UE) devait revoir les règles du détachement et que, si ce n'était pas fait, la France pourrait cesser d'appliquer la directive européenne sur le sujet. **Les règles actuelles :** les salariés détachés sont payés selon le salaire local, c'est-à-dire du pays où ils travaillent, mais les cotisations sociales appliquées sont celles de leur pays d'origine. La France demande donc un changement. Mais 11 pays sur 28 s'y opposent. **M. Valls :** « *Le gouvernement français cherche aujourd'hui à convaincre – et beaucoup de pays sont d'accord avec lui – qu'il faut changer, qu'il doit y avoir une égalité de traitement, par le haut, pour lutter contre le dumping social, qu'on doit payer les cotisations sociales les plus élevées. [...] Si on ne nous entend pas, il faudra dire que la France n'applique plus cette directive. [...] Si ce n'est pas possible de convaincre, il faudra revenir là-dessus. [Ce] dispositif européen [...] fait des ravages majeurs, terribles, dans le monde des salariés, le monde ouvrier. [Les travailleurs détachés] ne payent pas [...] les mêmes cotisations sociales [que les salariés des pays où ils travaillent temporairement]. Ce point-là, ça ne peut plus durer [car] le dumping social est insupportable* ». **Les chiffres de la Commission nationale de lutte contre le travail illégal (CNLTI) :** en 2015, le recours au travail détaché a concerné 286 025 travailleurs (+ 25 % par rapport à 2014). Les travailleurs détachés en France, par pays d'origine : La Pologne (46 816 travailleurs), le Portugal (44 456), l'Espagne (35 231) et la Roumanie (30 594). Le secteur le plus utilisateur de travailleurs détachés : bâtiment-travaux publics (BTP), avec 27 % des déclarations. Le système engendrerait de nombreux détournements : non-déclaration, rémunérations très inférieures au smic, dépassement des durées maximales de travail, hébergement indigne, etc.

[http://www.lemonde.fr/politique/article/2016/07/03/la-france-menace-de-ne-plus-appliquer-la-directive-sur-les-travailleurs-detaches\\_4962877\\_823448.html](http://www.lemonde.fr/politique/article/2016/07/03/la-france-menace-de-ne-plus-appliquer-la-directive-sur-les-travailleurs-detaches_4962877_823448.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 03/07/2016, avec AFP et Reuters)

[Retour au sommaire](#)

### ● Sécu : des pistes pour économiser 1,4 milliard d'euros en 2017

Le 30/06/16, la Cnam (caisse nationale d'Assurance maladie) a rendu public son rapport présentant des mesures d'économies destinées à procurer des marges de manœuvres pour financer les nouveaux besoins et les nouveaux traitements. **Montant des économies attendues en 2017 : 1,4 milliard d'euros. Les pistes : 01)-** La prescription de médicaments. Il s'agit de continuer de mener des « *actions d'accompagnement* » (courriers, visites de médecins-conseils) auprès des médecins libéraux. Le but : « *promouvoir le juste soin* » et limiter le recours à des traitements médicamenteux inadaptés. Economies attendues : 430 millions d'euros. **02)-** Les génériques. Au second semestre, une campagne de promotion à destination du grand public viendra s'ajouter aux actions déjà mises en place auprès des médecins et des pharmaciens. Son but : encourager l'usage des médicaments génériques. Economies attendues : 200 millions d'euros. **03)-** Les arrêts de travail. L'Assurance-maladie va continuer la diffusion de « *fiches repères* », qui indiqueront aux médecins « *des durées recommandées d'arrêt de travail en fonction du type de poste occupé* ». Il y aura aussi un renforcement des contrôles des arrêts de travail longs. Les économies attendues : 100 millions d'euros. **04)-** Les transports sanitaires. Les dépenses de transports représentent 4 milliards d'euros (+ 3,7 % en 2015). La Cnam va développer des « *plates-formes centralisées de commandes* ». Le but : rationaliser les dépenses et « *recourir au mode de transport (taxi, véhicule sanitaire léger ou ambulance) le moins coûteux et compatible avec l'état de santé du patient* ». Economies attendues : 75 millions d'euros. **05)-** L'hospitalisation. La Cnam souhaite étendre le programme de retour précoce au domicile à d'autres interventions chirurgicales que celles déjà impactées (maternité, interventions orthopédiques). 500 000 patients sont potentiellement concernés chaque année (orthopédie incluse). Economies attendues : 190 millions d'euros. **06)-** La kinésithérapie. La Cnam, en conformité avec le souhait de septembre 2015 de la Cour des comptes, désire mettre en place une « *régulation démographique* » des masseurs kinésithérapeutes libéraux car, si les effectifs ont augmenté de 3 % par an depuis 2003, ces derniers sont mal répartis sur le territoire. **La Cnam** : « *Cette voie négociée permet d'éviter une concurrence excessive préjudiciable aux intérêts des professionnels eux-mêmes en même temps qu'elle rééquilibre la réponse aux besoins de la population* ».

[http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/06/30/les-pistes-d-economie-de-l-assurance-maladie-pour-2017\\_4960890\\_3224.html](http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/06/30/les-pistes-d-economie-de-l-assurance-maladie-pour-2017_4960890_3224.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) 30/06/2016, Laurent Béguin)

### ● Le tiers payant étendu aux patients à 100 % : un « progrès social majeur » pour Touraine

Le 01/07/16 marque une nouvelle étape dans la généralisation du tiers payant, même si cette étape relève plus de l'ordre du symbolique à cette date, puisque les médecins ne seront obligés d'appliquer la mesure qu'au 31/12/16. A partir du 1<sup>er</sup> juillet donc, les professionnels de santé peuvent proposer la dispense d'avance de frais aux personnes prises en charge à 100 % par l'Assurance-maladie (femmes enceintes et patients en affection de longue durée). Sont concernées 15 millions de personnes (bénéficiaires de la CMU-C et de l'aide à la complémentaire santé inclus). **Marisol Touraine**, ministre des Affaires sociales : « *Cette évolution est un progrès social majeur. Trop de nos concitoyens renoncent encore à se soigner faute de pouvoir avancer l'argent. [...] [Une] nouvelle barrière financière [est sur le point d'être abattue] pour les patients qui en ont le plus besoin* ». **Le Quotidien du Médecin** signale qu'une équipe de conseillers sera disponible par téléphone au 0 811 50 50 50 (de 8 heures à 17 heures du lundi au vendredi, et jusqu'à 20 heures le mercredi et le jeudi) et par mail à l'adresse [cesi-medecins@cnamts.fr](mailto:cesi-medecins@cnamts.fr) pour répondre à toutes les questions liées à la facturation en tiers payant ».

[http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/06/29/le-tiers-payant-etendu-aux-patients-100-un-progres-social-majeur-pour-touraine\\_817666?ecmp=NL\\_derniereheure\\_20160629](http://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2016/06/29/le-tiers-payant-etendu-aux-patients-100-un-progres-social-majeur-pour-touraine_817666?ecmp=NL_derniereheure_20160629)

(Source : [www.lequotidiendumedecin.fr](http://www.lequotidiendumedecin.fr) fu 29/06/2016, Christophe Gattuso)

[Retour au sommaire](#)

## FISCALITE

### ● François Hollande confirme une baisse d'impôts en 2017

Le 30/06/16, le président **François Hollande** a accordé un entretien aux Echos. Les sujets traités : **01)**- L'économie française. M. Hollande se dit particulièrement optimiste et annonce une croissance à 1,6 % en 2016 et 1,7 % en 2017 (contre 1,5 % pour chacune des deux années prévu jusque là par le ministère des Finances). **M. Hollande** : « *[La croissance] permettra de créer au moins 200 000 emplois [en 2016]* ». Pour 2017, il parle d'une nouvelle baisse d'impôts : « *Elle ne pourra] être supérieure à 2 milliards d'euros [et sera de préférence] ciblée sur les classes moyennes* ». **02)**- L'Europe. Après le Brexit, il faut « *adapter nos règles, y compris fiscales, pour rendre la place financière de Paris plus attractive* ». Il précise aussi qu'il n'y aura pas de référendum sur l'Europe comme au Royaume-Uni, le référendum ayant été organisé par des « *apprentis sorciers* ». **M. Hollande** : « *Le rendez-vous démocratique sur l'Europe aura lieu lors de la prochaine présidentielle* ». **03)**- La loi Travail. **M. Hollande** : « *Cette loi va permettre de donner au syndicalisme des moyens qu'il n'a jamais eus dans notre pays* ». Il explique qu'il ne lâchera pas sur l'article 2 et qu'il aura recours à l'article 49.3 si nécessaire. Concernant la CGT, qui avait été mise en cause à la mi-juin par le premier ministre, Manuel Valls, il a déclaré : « *Elle n'est pas responsable des violences, elle en a même été victime* ». **04)**- La politique intérieure et, plus particulièrement la droite. **M. Hollande** : « *Les programmes des candidats à la primaire, c'est plus de dépenses dans tous les domaines et moins d'impôts dans tous les autres. [...] C'est sur d'autres sujets que se fait la différence, essentiellement sur l'Europe et sur l'identité nationale, mais pour le reste, c'est, si je puis dire, un fonds commun de mauvais placement* ». La gauche : le président récuse « *le procès en trahison que lui font nombre d'alliés de 2012* » : « *La trahison, c'eût été de laisser le pays dans l'état où je l'ai trouvé. Je m'en expliquerai devant les Français autant que nécessaire* ».

[http://www.lepoint.fr/politique/francois-hollande-confirme-une-baisse-d-impots-en-2017-29-06-2016-2050674\\_20.php?M\\_BT=77616227272&m\\_i=bj\\_bJJ17NoNnZqBR1yEBHOz8L4Io0DdEdi2M8QakgMU%2BVSq89AsU76\\_BxoNZDjRH1V20cj3KudUexEu%2B1R5ZZMcUN1\\_bbx#xtor=EPR-6-Newsletter-Matinale-20160630](http://www.lepoint.fr/politique/francois-hollande-confirme-une-baisse-d-impots-en-2017-29-06-2016-2050674_20.php?M_BT=77616227272&m_i=bj_bJJ17NoNnZqBR1yEBHOz8L4Io0DdEdi2M8QakgMU%2BVSq89AsU76_BxoNZDjRH1V20cj3KudUexEu%2B1R5ZZMcUN1_bbx#xtor=EPR-6-Newsletter-Matinale-20160630)

(Source : [www.lepoint.fr](http://www.lepoint.fr) du 30/06/2016, AFP)

### ● Comptes à l'étranger : Serge Dassault jugé pour blanchiment de fraude fiscale

A partir du 04/07/16, Serge Dassault, industriel et sénateur, est jugé pour blanchiment de fraude fiscale. Il aurait, l'accuse la Justice, dissimulé des dizaines de millions d'euros aux Iles Vierges, au Luxembourg et au Liechtenstein. En cause, entre autres, quatre comptes de fondations et sociétés, qui auraient abrité jusqu'à 31 millions d'euros. Une source proche de l'enquête a indiqué que M. Dassault avait depuis régularisé sa situation auprès de l'administration fiscale comme de la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique (HATVP). Autre grief pour lequel il est jugé : omission de déclaration à l'HATVP, qui est chargée de vérifier les situations patrimoniales des élus. Cette dernière a émis un « *doute sérieux [sur] l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité* » de ses déclarations ; elle soupçonne M. Dassault d'avoir omis de déclarer des avoirs détenus à l'étranger. Enfin, M. Dassault est également mis en examen pour achat de votes, complicité de financement illicite de campagne et financement en dépassement du plafond autorisé. Si M. Dassault ne nie pas les dons, il conteste « *toute corruption et tout lien avec les élections* ».

[http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2016/07/04/comptes-a-l-etranger-serge-dassault-juge-pour-blanchiment-de-fraude-fiscale\\_4962947\\_1653578.html](http://www.lemonde.fr/police-justice/article/2016/07/04/comptes-a-l-etranger-serge-dassault-juge-pour-blanchiment-de-fraude-fiscale_4962947_1653578.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 04/07/2016, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

### ● Le parquet français demande le renvoi en correctionnelle de la banque UBS

Le 28/06/16, le parquet français a requis le renvoi en correctionnel de UBS AG (mère-mère d'UBS) pour « *blanchiment aggravé de fraude fiscale* » et « *démarchage illicite* ». La même demande a été faite pour sa filiale française pour « *complicité* ». Même chose pour Raoul Weil, un ancien haut responsable d'UBS en suisse, et trois cadres français. UBS a déclaré que rien n'a été démontré et nie toute accusation de fraude fiscale.

<http://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/banque/le-parquet-francais-demande-le-renvoi-en-correctionnelle-de-la-banque-ubs-582675.html#xtor=EPR-2-%5BI-actu-du-jour%5D-20160628>

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 28/06/2016, avec AFP)

### LA VIE DES ENTREPRISES

#### ● Intel veut fermer 5 centres de R&D en France et supprimer 750 emplois

Intel, géant américain des semi-conducteurs, lance un plan de restructuration qui doit se traduire par la suppression de 12 000 postes dans le monde, et des trois-quarts de ses effectifs en France, soit 750 postes (au travers de la fermeture de 5 centres de R&D). **Les centres concernés** : Aix-en-Provence, Sophia Antipolis, Montpellier, Toulouse et Rennes. La direction se donne jusqu'à fin 2017 pour tout fermer. **Mustapha Aqachmar**, délégué CFE-CGC : « *On nous a toujours expliqué qu'avec le crédit impôt recherche on revenait moins [chers] que les Etats-Unis ou l'Allemagne, juste derrière la Chine et l'Inde. La décision de tout fermer est incompréhensible. On aurait pu au moins garder les centres de Sophia Antipolis dont sont issus tous les modems 4G commercialisés aujourd'hui par Intel. C'est un précieux savoir-faire qui va partir ailleurs* ». Si la direction parle de possibilités de relocalisation des emplois, elle ne précise pas où. **M. Aqachmar** : « *Peut-être en Allemagne, peut-être aux Etats-Unis, peut-être en Inde. Mais sachant que la moyenne d'âge des collaborateurs en France est de 38 à 40 ans, qui va pouvoir y aller ?* ». Intel conserve deux centres de R&D en France : Saclay et Bruyère-le-Châtel.

<http://www.usine-digitale.fr/article/intel-veut-fermer-5-centres-de-r-d-en-france-et-supprimer-750-emplois.N400342#xtor=EPR-9&email=eric.tessier@urssaf.fr>

(Source : [www.usine-digitale.fr](http://www.usine-digitale.fr) du 29/06/2016, Ridha Loukil)

### LA VIE DES DEPARTEMENTS

#### ● Seine-Saint Denis, Bondy : voici l'application pour lutter contre le travail au noir sur les chantiers

Bati Vigie, une application commercialisée depuis janvier 2016, sert à certaines entreprises (comme Kaufman & Broad, Bouygues Immobilier, Akerys, Icade) à détecter le travail illégal. Ainsi, des contrôles (qui ne sont pas ceux de l'Urssaf) ont lieu à l'initiative des entreprises. **Philippe Berniaki**, qui effectue des contrôles dans ce cadre : « *Les sociétés s'engagent à remplir une fiche par salarié avec une photo, copie de la carte d'identité, du contrat de travail. Avec cela, en demandant leurs noms aux ouvriers, je peux voir s'ils ont bien tous les papiers conformes* ». En cas d'infraction, le « *contrôleur* » envoie « *un incident de chantier* » à l'entreprise qui embauche les salariés non déclarés. L'entreprise a alors 48 heures pour se mettre à jour. **Le Parisien** : « *Si elle ne le fait pas ? Elle recevra un recommandé d'ici 72 heures avec, au final, la menace de ne pas pouvoir retravailler sur un prochain chantier avec Akerys* ». **M. Berniaki** : « *Les promoteurs s'achètent une image en passant par Bati Vigie. Tant pis si les tarifs des prestations augmentent un peu. Ils envoient un message aux sous-traitants qui dit : "ici, on ne veut plus de travailleurs dissimulés"* ».

[http://www.leparisien.fr/bondy-93140/bondy-voici-l-application-pour-lutter-contre-le-travail-au-noir-sur-les-chantiers-27-06-2016-5919099.php#xtor=EREC-1481423606----"Default\\_value"@1](http://www.leparisien.fr/bondy-93140/bondy-voici-l-application-pour-lutter-contre-le-travail-au-noir-sur-les-chantiers-27-06-2016-5919099.php#xtor=EREC-1481423606----)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 27/06/2016, Aurélie Lebel)

[Retour au sommaire](#)

#### ● Val-de-Marne, Crédit impôt : le Front de gauche saisit encore le préfet

Le 28/06/16, les élus du Front de gauche (FG) du département du Val-de-Marne ont saisi le préfet du département pour obtenir la mise en place d'un observatoire départemental sur les conditions d'utilisation du crédit impôt compétitivité emploi. **Le FG** : « *Les élus de notre groupe ne peuvent évidemment pas se satisfaire de votre silence. Dans un contexte de*



raréfaction de la dépense publique, il nous apparaît d'une grande légitimité et responsabilité de procéder à l'évaluation de l'efficacité sociale de ce dispositif d'aide financière massive aux entreprises ». Le FG a déclaré que, dans le 94, le montant du CICE versé en 2016 à près de 10 000 entreprises serait de l'ordre de 100 M€. **Le Parisien** : « En septembre 2015, lors de sa venue en séance publique, Thierry Leleu avait objecté le secret fiscal, empêchant la mise en place de ce type d'observatoire ».

[http://www.leparisien.fr/ablon-sur-seine-94480/credit-impot-le-front-de-gauche-saisit-encore-le-prefet-28-06-2016-5922677.php#xtor=EREC-1481423489----"Default\\_value"@1](http://www.leparisien.fr/ablon-sur-seine-94480/credit-impot-le-front-de-gauche-saisit-encore-le-prefet-28-06-2016-5922677.php#xtor=EREC-1481423489----)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 28/06/2016)

#### ● Fermetures en série dans les centres commerciaux d'Arcueil et du Kremlin-Bicêtre

Problème dans deux centres commerciaux du Val-de-Marne. La Vache Noire, à Arcueil, a vu au moins 22 de ses 120 commerces fermer boutique. **Une vendeuse** : « C'est lié à la stratégie commerciale du groupe, c'est un repositionnement. C'est vrai aussi que par rapport aux promesses de départ du promoteur qui disait que ça allait devenir comme la Défense, il y a un décalage ». Autres causes : le prix élevé des loyers, un manque d'animation. La direction du centre a indiqué qu'en mai et juin 15 commerces avaient mis la clef sous la porte. A Okabé, centre commercial du Kremlin-Bicêtre, ce sont entre 19 et 22 enseignes qui ont fermé. **Altarea-Cogedim**, gestionnaire du centre : « Ça fait partie de la vie d'un centre. On entre dans une nouvelle phase de développement ».

[http://www.leparisien.fr/le-kremlin-bicetre-94270/fermetures-en-serie-dans-les-centres-commerciaux-d-arcueil-et-du-kremlin-bicetre-29-06-2016-5925967.php#xtor=EREC-1481423489----"Default\\_value"@1](http://www.leparisien.fr/le-kremlin-bicetre-94270/fermetures-en-serie-dans-les-centres-commerciaux-d-arcueil-et-du-kremlin-bicetre-29-06-2016-5925967.php#xtor=EREC-1481423489----)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 29/06/2016, Anne-Laure Abraham)

#### ● Seine-et-Marne, Inondations : « Une perte des rendements agricoles de 30 à 50 % », selon la FDSEA 77

D'après la FDSEA 77, la situation des 2 515 exploitations agricoles de Seine-et-Marne est catastrophique. La cause ? Les inondations qui ont noyé les cultures maraîchères. **Guillaume Lefort**, vice-président de la FDSEA 77 : « Toutes les cultures sont touchées, sur 100 % du territoire. Les dégâts se confirmeront à la moisson, qui ne commencera pas avant mi-juillet. Il devrait y avoir une perte des rendements de 30 à 50 % ». Situation difficile pour les éleveurs aussi : le foin n'a pas pu être fauché, les animaux souffrent de la faim. **La chambre d'agriculture** : « Les vaches adultes ont perdu entre 50 et 80 kg. La solidarité des éleveurs voisins ne suffit pas ». C'est pourquoi la chambre a demandé la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle. **M. Lefort** : « Seul un quart des agriculteurs est assuré contre les intempéries. Et la franchise est de 30 % ». **Le Parisien** : « Les agriculteurs devraient bénéficier d'un abattement fiscal sur le foncier non bâti tandis que la région a débloqué un million d'euros pour leur venir en aide ».

[http://www.leparisien.fr/souppes-sur-loing-77460/inondations-une-perte-des-rendements-agricoles-de-30-a-50-selon-la-fdsea7-7-01-07-2016-5932275.php#xtor=EREC-1481423602----"Default\\_value"@1](http://www.leparisien.fr/souppes-sur-loing-77460/inondations-une-perte-des-rendements-agricoles-de-30-a-50-selon-la-fdsea7-7-01-07-2016-5932275.php#xtor=EREC-1481423602----)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 01/07/2016)

[Retour au sommaire](#)

### LA VIE DES REGIONS

#### ● Les régions vont bénéficier de nouvelles ressources fiscales

Les régions vont devoir assumer de nouvelles compétences économiques. Pour cela, elles vont recevoir des ressources financières accrues, via une nouvelle taxe : la taxe « spéciale d'équipement régional ». Cette dernière devrait leur rapporter 600 millions d'euros annuels. Elle prendrait la forme d'une taxe additionnelle à l'actuelle CFE (cotisation foncière des entreprises). C'est le bloc communal (communes et intercommunalités) qui la percevrait. **La Tribune** : « [La taxe] serait bâtie sur des principes similaires à la taxe complémentaire de 1 % à la taxe locale d'équipement applicable dans certaines communes d'Île-de-France... Pas certain que les entreprises et leurs organisations professionnelles apprécient cette surtaxation ». **Matignon** : « Le gouvernement a entendu la demande des régions de disposer de nouvelles ressources pour le développement économique et l'emploi ». Autres

soutien aux régions : L'Etat s'est engagé à faire un effort supplémentaire dans les clauses de revoiture des Contrats de Plan Etat/Régions (CPER). Il s'agit de « *prendre en compte l'évolution des priorités régionales à la suite de la fusion des Régions en matière de mobilité et d'enseignement supérieur et de recherche* ». Enfin, l'Etat a décidé d'accorder « *la liberté tarifaire aux régions sur l'ensemble des transports relevant de leur compétence* ».

<http://www.latribune.fr/economie/france/les-regions-vont-beneficier-de-nouvelles-ressources-fiscales-582656.html#xtor=EPR-2-%5BI-actu-du-jour%5D-20160628>

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 28/06/2016, Jean-Christophe Chanut)

#### ● **Passé Navigo à 73 € en août : une augmentation qui passe mal**

Le 27/06/16, Valérie Pécresse, présidente de la région Ile-de-France, a annoncé l'augmentation, au 01/08/16, du passé Navigo, dont le prix sera de 73 euros (contre 70 euros actuellement). **Mme Pécresse** : « *Quand je suis arrivée, il y avait un trou de 300 M€ dans la caisse à cause du passé Navigo et cela allait se reproduire tous les ans. Le Premier ministre a reconnu cette ardoise et m'a donné des recettes supplémentaires sous forme de taxes suite au cri d'alarme que j'ai poussé dans Le Parisien [...]. On limite donc la hausse à 3 € alors qu'elle aurait pu s'élever à 15 €* ». Le reniement d'une promesse de campagne ? Non, répond **Mme Pécresse** : « *J'avais dit (NDLR : en mars dernier, soit après son élection) que l'augmentation du passé Navigo n'était pas taboue dès lors qu'elle était la contrepartie d'une amélioration de service pour les usagers. [...] Je détaillerai en juillet un grand plan de renouvellement du matériel roulant avec 700 rames de train neuves climatisées, vidéoprotégées et équipées de wi-fi. Nous annoncerons aussi cet été la sécurisation de 70 gares en Ile-de-France. Et en septembre, nous démarrerons notre plan 1 000 bus, notamment pour la grande couronne. C'est le début d'une révolution dans les transports* ».

**Les réactions.** **Carlos da Silva**, président du groupe socialiste au conseil régional : « *Une hausse de ce niveau ne se justifie absolument pas. Les nouvelles mesures du gouvernement suffisent très largement à financer le passé Navigo et aussi à investir dans les transports* ».

**Le Front de gauche** : « *3 €, c'est déjà trop. [...] D'autres hausses comme celles-ci sont d'ores et déjà envisagées* ». **Marc Pélissier**, président de l'association des usagers des transports (AUT) d'Ile-de-France, ne semble pas penser que la seule hausse du passé Navigo sera suffisante pour financer tous ces investissements : « *On peut clairement se poser la question. [...] Les besoins de financement du Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif) sont estimés à 400 M€ pour la seule année 2017. Peut-être qu'il faut s'attendre à une nouvelle hausse l'an prochain ?* ». S'ajoute à cette hausse de trois euros pour les usagers, de nouveaux financements qui devraient servir à combler le déficit du passé Navigo en 2017. Comme l'instauration d'une taxe additionnelle sur les carburants, qui générerait un gain de 100 M€. Les entreprises franciliennes de plus de 11 salariés devraient subir une augmentation du taux du versement transports (avec surhausse pour la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne). Ce qui rapporterait jusqu'à 200 M€. La réaction du **Medef Ile-de-France**, par la voix de son président **Eric Berger** : « *A une période où le gouvernement a décidé de baisser les charges des entreprises, il se trouve qu'en Ile-de-France, on est train de [les] matraquer une nouvelle fois* ».

[http://www.leparisien.fr/paris-75007/passe-navigo-a-73-eur-en-aout-une-augmentation-qui-passe-mal-27-06-2016-5919419.php#xtor=EREC-1481423604----"Default\\_value"@1](http://www.leparisien.fr/paris-75007/passe-navigo-a-73-eur-en-aout-une-augmentation-qui-passe-mal-27-06-2016-5919419.php#xtor=EREC-1481423604----)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 27/06/2016, Julien Duffé)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mardis  
Directeur de publication : le directeur Philippe Renard  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)